

Motion Fabienne Despot et consorts – Réintroduisons en secondaire I une troisième voie visant à favoriser l'intégration professionnelle des élèves les moins scolaires

Texte déposé

Au moment du premier bilan de la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) dressé récemment par la cheffe du département du Département de la formation, de la culture et de la jeunesse, une trentaine d'enseignants de la région lausannoise, courageux porte-paroles de nombreux consœurs et confrères, ont également présenté leur analyse. La dissemblance des observations n'étonnera probablement pas grand monde parmi les membres de notre Grand Conseil. Si la Conseillère d'Etat en charge de la formation estime que de simples retouches sont suffisantes pour assurer la beauté de l'édifice juridique, les hommes et les femmes de terrain mettent le doigt sur des problèmes profonds et structurels. Les éléments essentiels qu'ils relèvent et que d'autres avaient relevés plus tôt sous couvert d'anonymat sont les suivants :

- La mise en œuvre des niveaux, avec ses horaires individualisés et les déplacements qu'elle implique, est d'une telle complexité qu'elle nécessite beaucoup de temps, d'énergie, d'explication pour elle seule. Tout ce temps est évidemment perdu pour l'enseignement.
- L'absence de cadre géographique perturbe les plus faibles et les plus dissipés et conduit à l'indiscipline.
- La mise en œuvre des niveaux provoque l'éclatement de la classe et fait perdre à la maîtrise de classe toute sa consistance. Ce n'est pas une heure de dérogation pour le maître de classe qui peut rattraper une telle démolition structurelle. Il en découle l'explosion d'intervenants externes divers, rendant le système encore plus lourd et plus coûteux.
- Les élèves les plus faibles, scolairement parlant, ne peuvent évoluer dans un cadre adapté et pour eux particulièrement nécessaire. De plus, ils restent stigmatisés. Leur statut par rapport au monde professionnel ne s'est en rien amélioré par rapport à la situation ex ante ; la nouvelle appellation « 111 » n'a fait que remplacer les lettres « VSO ».
- Une baisse dramatique des niveaux d'enseignements dans plusieurs branches découle logiquement du mélange VSG/VSO dans les branches sans niveau et d'une baisse des critères de sélection.

Les promoteurs d'EVM s'étaient fourvoyés en remplaçant les notes par des évaluations, ceux de la LEO n'ont pas su prévoir les dégâts de la suppression de la VSO et du passage à un système à deux voies. Dans les deux cas, la direction politique de l'école obligatoire n'a pas su entrer en dialogue avec les gens du terrain ; de plus, elle s'en est prise aux effets et non aux causes du problème. L'expérience tentée et son échec avéré, les notes furent réintroduites. Il s'agit aujourd'hui d'analyser les dégâts de la LEO qui a provoqué une hétérogénéité néfaste pour les uns comme pour les autres. Il est temps de recréer un cadre pour les élèves en difficulté. Il est temps de remonter les critères de sélection afin que la voie gymnasiale soit adaptée aux élèves les plus scolaires. Il est temps de repenser une troisième voie. Non pas de réintroduire la Voie Secondaire à Options telle que nous l'avions connue, mais de la réinventer.

Pour ce faire, la direction politique du DFJC doit s'extraire du schéma scolaire qu'elle s'est dessiné et qu'elle veut imposer tant aux maîtres qu'aux élèves ; une école, dont l'élève, ne serait pas totalement accompli s'il ne pouvait suivre un cursus gymnasial. Cette vision élitiste laisse sur le carreau ceux qui, dans les beaux discours, sont censés être au centre de tous les intérêts. Elle a également pour conséquence d'envoyer des élèves sur la voie pré-gymnasiale qui ne leur est pas adaptée. Cette voie pré-gymnasiale prend ainsi des proportions inquiétantes, tendant peu à peu vers le 50 %, alors que le pays manque drastiquement d'apprentis et que les universités regorgent d'étudiants peu préparés et peu motivés face aux exigences des études supérieures.

La motionnaire prie le Conseil d'Etat d'établir une planification pour l'introduction en 9^e, 10^e et 11^e année HarmoS d'une troisième voie dont la vocation sera de préparer les élèves aux exigences de leur

future formation de type apprentissage. Cette Voie d'Intégration Professionnelle assurera, par la mise en place de petites classes, non mêlées aux classes de développement ou d'enseignement spécialisé, une formation qui donnera aux jeunes les aptitudes nécessaires pour entrer dans le monde du travail. Sa mise en place sera conjointe à une révision des critères de sélection pour la voie pré-gymnasiale.

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures.

*(Signé) Fabienne Despot
et 21 cosignataires*

Développement

Mme Fabienne Despot (UDC) : — Patiemment, nous avons attendu, espérant à chaque année qui passait, à chaque nouveau pas dans la mise en œuvre de la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO), que les enseignants et les directeurs d'établissements arriveraient, par leur connaissance du terrain, à contourner les difficultés nouvelles. Cette réussite aurait permis d'éviter qu'une dizaine de générations d'enfants ne fasse les frais d'expérimentations pédagogiques. Et voici passées les trois années d'application nécessaires pour un bilan. Le constat tant attendu peut enfin être établi sur la base d'une mise en œuvre concrète. Ainsi, nous ne discuterons plus sur la base de simples craintes, qu'il est trop aisé de réduire à la peur du changement.

Le bilan peut être considéré comme positif concernant la mise en œuvre concrète des orientations acceptées par le Grand Conseil au sein de la LEO. Le travail réalisé compte probablement des bons points et des avantages. S'il est reconnu que certains objectifs ne sont pas atteints, promesse est faite que des corrections seront bientôt mises en place. On parle ainsi de petites touches à apporter, de tirs à corriger, de certains angles... Bref, le Département de la formation de la jeunesse et de la culture fait dans la dentelle, en promettant des jours meilleurs.

Certains se contenteront de promesses. D'autres parmi vous proposeront probablement des mesures ponctuelles, dont certaines iront certainement dans le bon sens et mériteront d'être étudiées. Elles n'en resteront pas moins au stade de mesurées et de la cosmétique. Or, les constats des gens de terrain ne portent pas sur la cosmétique, mais bien sur des défauts structurels : ils apparaissent désormais publiquement, peut-être au gré des futures échéances politiques comme des accointances entre le quatrième pouvoir et certains partis. Je déplore cette intrusion de la politique partisane dans un débat aussi essentiel que celui de la formation des enfants, car les arrangements partisans ne sont que rarement bénéfiques aux élèves ou à ceux qui en ont quotidiennement la charge. Alors, misons simplement sur le courage d'enseignants qui ont osé porter sur la place publique leurs attentes et leurs déceptions, mettant ainsi en lumière le constat aussi prévisible que connu. En effet, il y a belle lurette que des enseignants tirent la sonnette d'alarme. Mais jusqu'à présent, pour beaucoup d'entre eux, c'était sous couvert d'anonymat, ce qui a affaibli leur impact.

En résumé, les gens de terrain mettent en exergue les éléments suivants suite à l'application de la LEO. La création des niveaux en secondaire I implique des horaires individualisés et des déplacements incessants. Leur mise en œuvre est ainsi d'une telle complexité qu'elle nécessite beaucoup de temps, d'énergie et d'explications pour elles seules, un temps évidemment perdu pour l'enseignement. L'absence de cadre géographique, de salles repères et de groupes de classe stables perturbent les plus faibles et les plus dissipés, conduisant à l'indiscipline. La mise en œuvre des niveaux conduit à l'éclatement de la classe et fait perdre toute sa consistance à la maîtrise de classe. L'article 36 du règlement d'application de la LEO prévoit bien un allègement du temps d'enseignement pour assurer une maîtrise de classe, mais sans en préciser l'ampleur. Or, cet allègement n'est utile en rien lorsque le titulaire de classe ne rencontre sa classe que deux ou quatre heures par semaine ! Les élèves les plus faibles, scolairement parlant, ne peuvent pas évoluer. Pour eux, un cadre adapté est particulièrement nécessaire. De plus, ils restent stigmatisés, car leur statut ne s'est amélioré en rien par rapport au monde professionnel et à la situation *ex ante*. La nouvelle appellation « 111 » ne fait que remplacer les lettres « VSO » de l'ancienne « Voie secondaire à options ». En effet, une baisse dramatique des niveaux d'enseignement, dans plusieurs branches, découle logiquement d'une baisse des critères de sélection et de la pression de plus en plus importante des parents, qui désirent la stabilité de la voie pré-gymnasiale pour leurs enfants, même si lesdits enfants n'en ont pas les capacités scolaires.

En résumé, l'encadrement des élèves est péjoré. C'est particulièrement le cas des enfants qui ont le plus besoin d'un cadre, alors que les enfants moyennement à l'aise dans le milieu scolaire mais de moins en moins bien préparés viennent enfler les rangs de la voie pré-gymnasiale, qui atteint des proportions inquiétantes, tendant peu à peu vers le 50 %, alors que le pays manque drastiquement d'apprentis. Il apparaît évident qu'un cadre doit être reconstruit au plus vite pour les élèves en difficulté scolaire. Il paraît tout aussi évident que le niveau de sélection pour la voie pré-gymnasiale doit être renforcé, tout en rassurant les enfants de la voie générale par le biais d'une stabilité retrouvée. Ces deux objectifs ne sauraient être atteints par des mesurées. Ils nécessitent une modification structurelle importante, en profondeur.

La création d'une troisième voie, pré-professionnelle, pourrait être dévolue aux jeunes disposant des qualités requises pour se développer dans une formation de type dual. Nous avons eu l'expérience de la VSO dont les enseignants connaissent les qualités et les défauts. Il s'agira de n'en prendre que les qualités et d'y investir des éléments structurants, pour les élèves peu enclins à suivre un parcours scolaire, tout en conservant des passerelles, bienvenues pour les cas particuliers, lorsqu'il s'agit de réorienter un enfant dont les qualités scolaires se dévoilent sur le tard.

D'aucuns trouveront qu'il est un peu tôt de toucher à l'édifice LEO. Pour l'UDC, qui dès 2011, avait prévu et décrit les difficultés que nous allions rencontrer, il est déjà bien tard. A chaque année qui passe, en effet, nous sacrifions une nouvelle volée de jeunes qui auraient mérité mieux que le cafouillage dans lequel ils doivent évoluer aujourd'hui. Nous épuisons les enseignants, confrontés quotidiennement à des classes d'une hétérogénéité qu'il devient de plus en plus difficile à surmonter.

Le président : — Merci, madame la députée. Pour la prochaine fois, je vous rappelle que l'article 120a de la Loi sur le Grand Conseil concernant la procédure dispose que le développement d'une motion en plénum consiste en un bref exposé des conclusions de la motion, avec une synthèse des arguments.

La motion, cosignée par au moins 20 députés, est renvoyée à l'examen d'une commission.